

Matière :
DOMAINE ET PATRIMOINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière :
AUTRES ACTES DE
GESTION DU DOMAINE
PRIVE

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :
MISE EN DEPOT
DE DEUX
TABLEAUX AU
CENTRE
PAROISSIAL DE
CASTELNAU-
DARY**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 06 OCT. 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Père Thibault REMAURY, curé de la paroisse, a demandé la mise en dépôt de tableaux religieux appartenant à la Ville au Centre paroissial de Soubiran, sis 13, rue du collège à Castelnaudary.

Les deux tableaux : « Saint-Charles de Borromée » (inspiré de) (auteur anonyme – 160 X 104 cm) et un « Christ en Croix » (auteur anonyme – 213 X 113 cm), tous deux référencés dans les collections de la Ville sous les numéros d'inventaire 124 et 239, apporteraient un bel élément d'ornementation au Centre paroissial, et seraient visibles des nombreuses personnes fréquentant le Centre et des visiteurs du musée de la Bienheureuse Marie-Thérèse de Soubiran.

Ce dépôt nécessite la signature d'une convention avec le Centre paroissial.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la convention de dépôt ci-annexée et de l'autoriser à signer ladite convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de dépôt ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de deux tableaux au Centre paroissial de Castelnaudary.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

06 OCT. 2021

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

05 OCT. 2021

Par publication le :

06 OCT. 2021

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021239-DE

